Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212201099-20260724-DELIB4240726-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 24/07/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 11.

L'an deux mil vingt-six, le 24 juillet à 17h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 20/07/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVAL, Marie-Christine MARCUS, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS, Guénolé LAVAL.
Secrétaire de séance : Jacques THORAVAL.

4- Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Par courrier en date du 16 juin 2026 le préfet des Côtes d'Armor sollicite la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Jacques THORAVAL correspondant incendie et secours.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.